



Guide de présentation du Programme pour les entreprises d'économie sociale

S'investir pour des communautés durables

Mai 2026



TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE	3
2.	NOTRE VISION	3
3.	NOTRE MISSION	3
4.	NOS VALEURS.....	4
5.	DESCRIPTION DU PROGRAMME S'INVESTIR POUR DES COMMUNAUTÉS DURABLES	4
6.	OBJECTIFS DU PROGRAMME	4
7.	CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ	5
8.	MONTANTS DISPONIBLES	5
9.	CALENDRIER POUR DÉPOSER UN PROJET	5
10.	CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	7
11.	CRITÈRES D'EXCLUSION.....	8
12.	DÉPENSES NON ADMISSIBLES	8
13.	MODE DE RÉALISATION ET IMPLICATION DE TRICENTRIS.....	8
14.	PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION DES PROJETS	8
	a) SOUMISSION D'UN PROJET.....	8
	b) ANALYSE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION	8
	c) APPROBATION ET MISE EN ŒUVRE	8
15.	EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES	9
16.	CONCLUSION	10
17.	DES QUESTIONS ?	10
18.	ANNEXE : LISTE DES TERRITOIRES ADMISSIBLES EN 2026	10

1. PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE

Tricentris a pour objectif de promouvoir activement la réduction, le réemploi, la mutualisation, l'économie circulaire et l'économie sociale, tout en contribuant à la résilience durable des communautés. En créant son programme *S'investir pour des communautés durables* (« programme *S'investir* ») en 2025, Tricentris agit concrètement en ce sens et donne à ses membres et aux organismes locaux les moyens d'agir pour favoriser des communautés durables. Avec ce programme, Tricentris investit la majorité de ses excédents dans des initiatives concrètes et agit comme catalyseur d'une économie circulaire et solidaire, axée sur des pratiques socioécologiques innovantes et responsables.

Notre engagement dépasse largement la gestion traditionnelle des matières résiduelles. En effet, Tricentris vise à inspirer des changements durables en soutenant des projets locaux à fort impact environnemental, social et économique. Que ce soit par la mise en place d'ateliers de réparation, de boutiques de réemploi, d'un système de contenants alimentaires réutilisables ou par le développement et la gestion d'écocentres, Tricentris s'inscrit pleinement dans une dynamique d'économie sociale et circulaire qui contribue activement à renforcer les capacités d'action et la qualité de vie des communautés.

En collaborant étroitement avec ses membres, ses partenaires et les collectivités locales, Tricentris s'engage à bâtir des communautés plus résilientes, capables de s'adapter durablement aux défis socioécologiques actuels et futurs. Ainsi, la coopérative adopte une approche stratégique qui place l'innovation sociale et écologique au cœur de son modèle d'affaires, guidée par notre vision commune d'un monde durable et solidaire tel qu'exprimé par notre vision, notre mission et nos valeurs :

2. NOTRE VISION

Ensemble, inspirer des changements durables pour un monde meilleur.

3. NOTRE MISSION

Offrir des services au bénéfice de nos membres en agissant au quotidien pour favoriser des communautés durables.

4. NOS VALEURS



Bienveillance

Cultiver un environnement de respect, de soutien mutuel et de compassion.



Engagement

S'investir pleinement à l'atteinte des objectifs communs.



Coopération

Unir forces et ressources dans un esprit de collaboration pour servir le bien commun.



Environnement

Protéger et valoriser notre planète par des actions concrètes et responsables.



Innovation

Stimuler la créativité et l'amélioration continue pour relever les défis de demain.



Intégrité

Agir avec honnêteté, éthique et transparence dans toutes nos actions et décisions.

5. DESCRIPTION DU PROGRAMME S'INVESTIR POUR DES COMMUNAUTÉS DURABLES

Fidèle à sa mission, Tricentris souhaite contribuer activement, ici et maintenant, au développement de communautés durables. Pour ce faire, la coopérative investit la majorité de ses excédents dans des infrastructures et des services qui amélioreront directement la qualité de vie des communautés.

Le programme *S'investir* permet aux organismes municipaux membres utilisateurs de Tricentris, ainsi qu'aux entreprises d'économie sociale, ayant une place d'affaires sur le territoire d'un membre, de bénéficier d'un partenariat et d'une collaboration stratégique et financière pour mettre en place des initiatives porteuses de changement.

6. OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Accélérer la réduction à la source et la transition vers une économie circulaire en soutenant des projets qui favorisent la réduction à la source, réduisent le gaspillage, favorisent la réutilisation et la valorisation des matières résiduelles ;
- Soutenir des entreprises d'économie sociale engagées dans un développement durable et équitable des territoires ;
- Renforcer le développement durable des communautés en investissant dans des infrastructures, des services et des initiatives qui améliorent la qualité de vie, la résilience et l'autonomie des collectivités membres ;
- Favoriser le co-développement et les partenariats en encourageant la collaboration avec des organismes municipaux, des entreprises d'économie sociale et d'autres parties prenantes pour maximiser l'impact des investissements.

7. CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ

- Le demandeur est reconnu comme une entreprise d'économie sociale au sens de la Loi sur les entreprises d'économie sociale au Québec.
- Le demandeur a une place d'affaires sur le territoire d'un membre utilisateur qui s'est engagé contractuellement, au plus tard le 1^{er} janvier, à prendre des services de Tricentris pendant l'année d'application du programme.

Consultez l'annexe pour savoir si votre entreprise d'économie sociale est située un territoire admissible.

8. MONTANTS DISPONIBLES

Tricentris réinvestit 70 % de ses excédents annuels dans le programme *S'investir*. En 2026, ce sont 6,2 millions qui seront investis dans nos communautés membres grâce au programme *S'investir*.

Au début de chaque année, l'équipe de Tricentris communique avec les membres admissibles afin de les informer du montant qui leur est réservé dans l'enveloppe du programme. Les entreprises d'économie sociale (ES) situées sur le territoire d'un membre de Tricentris sont invitées à déposer un projet lors des 2^e et 3^e dates de dépôt (voir l'article 9).

Pour connaître les montants disponibles sur votre territoire, veuillez communiquer avec nous à sinvestir@tricentris.com ou au 819-975-4770.

9. CALENDRIER POUR DÉPOSER UN PROJET

Les projets devront être déposés selon les échéances suivantes :

- **31 mars** : Date de dépôt réservée exclusivement aux membres.
- **31 mai** : Date d'échéance ouverte aux membres et aux ES. Selon la disponibilité des montants résiduels, un maximum de 25% de l'enveloppe initiale du membre pourra être octroyée à des projets déposés par des ES. Les projets ayant obtenus la meilleure note seront priorisés.
- **31 août** : Date d'échéance ouverte aux membres et aux ES. Les montants résiduels pourront être octroyés indifféremment aux membres ou aux ES. Les projets ayant obtenus la meilleure note seront retenus.

Par exemple, un membre ABC dispose d'une enveloppe financière de 25 000 \$ pour l'année 2026.

- Le **31 mars**, il dépose une demande pour la réalisation d'un projet visant à mettre en place un comptoir de prêt d'outils et divers équipements dans sa bibliothèque afin de favoriser l'économie circulaire et la réduction de la consommation. Le membre obtient un financement de 15 000 \$ de Tricentris pour ce projet. L'enveloppe financière résiduelle du territoire du membre ABC est donc de 10 000 \$.
- Le **31 mai**, le membre ABC dépose un nouveau projet pour créer un jardin communautaire afin de favoriser l'autonomie alimentaire et la biodiversité. Ce projet obtient une note de 85 sur 100. Parallèlement à cela, l'ES XYZ située sur le territoire du membre, dépose un projet pour ouvrir un comptoir d'échange de semences. Ce projet obtient une note de 90 sur 100. Le financement



accordé par Tricentris à ces deux projets ne pourra excéder 6 250 \$ pour l'ES (25% de l'enveloppe initiale du membre) et 3750 \$ pour le membre.

- Le **31 août**, s'il reste un montant dans l'enveloppe globale du territoire du membre, celui-ci sera disponible pour financer un nouveau projet, qu'il soit déposé par le membre ou par une ES. Le pointage obtenu après évaluation déterminera le projet retenu. Plus d'un projet pourra être retenu si les fonds le permettent.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Toute demande présentée dans le cadre du programme *S'investir* respectant les conditions d'admissibilité sera évaluée selon les critères ci-dessous. L'admissibilité d'une demande ne constitue en aucun cas une garantie ni une obligation de financement pour Tricentris.

Description du projet, origine et pertinence (25 points)

- Le projet répond à un besoin concret (8 points).
- Le projet est ancré dans une logique de transition écologique et sociale (7 points).
- Le contexte, les enjeux et les objectifs du projet sont clairement explicités (6 points).
- L'échéancier de réalisation du projet est détaillé (4 points).

Impact(s) du projet (25 points)

- L'impact environnemental, social et/ou économique anticipé est significatif et démontré (8 points).
- Des indicateurs précis permettent d'évaluer l'impact réel du projet (6 points).
- Le projet s'inscrit dans une logique d'approvisionnement responsable (seconde main, local, écoconception et économie circulaire). Si un approvisionnement responsable n'est pas possible, expliquez pourquoi (7 points).
- Les risques potentiels et les mesures correctives associées sont clairement identifiés (4 points).

Cadre financier et viabilité économique (20 points)

- Le budget est réaliste, détaillé et cohérent avec les objectifs du projet (7 points).
- Les dépenses sont nécessaires, pertinentes, clairement justifiées et appuyées de soumissions (6 points).
- Les stratégies pour assurer la pérennité financière après la période de financement sont définies (4 points).
- Les subventions (gouvernementales ou privées) auxquelles le projet est éligible sont identifiées (3 points).

Partenariats et gouvernance (20 points)

- Le projet inclut des partenaires crédibles et reconnus (organismes municipaux et/ou entreprises d'économie sociale) ou est piloté par Tricentris (6,66 points).
- Le rôle et les responsabilités de chaque partenaire sont bien définis (6,66 points).
- La gouvernance est claire et adaptée à l'atteinte des objectifs (6,66 points).

Qualité de la demande et suivi (10 points)

- La présentation générale du projet est claire, structurée et complète.

11. CRITÈRES D'EXCLUSION

Le projet présenté ne peut pas servir à financer des activités et/ou des services qui seraient en compétition avec des activités/services déjà offerts par Tricentris à ses membres.

12. DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les études préliminaires, techniques, scientifiques, politiques ou réglementaires ;
- Les frais administratifs liés à la gestion du projet ;
- La portion de la TPS et TVQ déjà remboursée par les régimes de la TPS et TVQ ;
- Toute dépense ayant bénéficié d'une autre aide financière ou subvention ;
- Toute dépense effectuée avant l'approbation écrite du projet par Tricentris ;
- Toute dépense de 25 000 \$ et plus qui n'est pas appuyée de deux soumissions (les soumissions peuvent être présentées, au plus tard, au moment de déposer le rapport de mi-projet).

13. MODE DE RÉALISATION ET IMPLICATION DE TRICENTRIS

- Assurer une gestion responsable des fonds : Tricentris agit comme investisseur et partenaire en veillant à ce que le projet financé soit viable, structuré et durable ;
- Conformité du projet : Tricentris s'assure de la conformité du projet relativement aux engagements pris ;
- Structuration du projet : le projet doit être clairement défini, comporter des indicateurs de suivi et une gouvernance transparente.

14. PROCESUS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION DES PROJETS

a) SOUMISSION D'UN PROJET

Une entreprise d'économie sociale soumet un projet en complétant le formulaire de dépôt du programme *S'investir*, accompagné de toutes les pièces jointes utiles à l'évaluation du projet par le comité de sélection. Toutes les demandes doivent être transmises par courriel à sinvestir@tricentris.com avant les dates d'échéances indiquées au point 9.

b) ANALYSE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction de Tricentris analyse le projet selon la grille de critères d'évaluation du point 10.

c) APPROBATION ET MISE EN ŒUVRE

Tricentris avisera le demandeur par écrit des résultats de l'évaluation du projet qui pourra, selon le cas, être approuvé tel quel, approuvé sous conditions ou refusé. Pour tout projet approuvé, une entente contractuelle devra être signée entre les parties.

15. EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

Le programme finance des initiatives variées qui favorisent la durabilité environnementale, l'innovation sociale et la résilience économique des communautés membres. Voici des exemples de projets qui pourraient être acceptés dans le cadre de ce programme :

PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Mettre en place des centres de réemploi/réparation pour favoriser la seconde vie des objets et matériaux.
- Développer de nouvelles solutions de réduction à la source pour éviter la création de nouvelles matières résiduelles et stimuler l'innovation.
- Déployer des projets d'agriculture urbaine durable en lien avec la valorisation des matières organiques et la régénération des sols.
- Planter des techniques innovantes pour réduire l'empreinte écologique des activités industrielles et municipales.
- Créer une division de réemploi de matériaux de construction à partir de ressources récupérées dans les éco-centres.

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DURABLES

- Aménager des espaces communautaires écoresponsables intégrant des pratiques de construction durable, des matériaux seconde main et des matériaux recyclés.
- Déployer des équipements publics favorisant l'économie circulaire (ex. bornes de partage d'outils, ateliers collaboratifs de réparation, stations de compostage collectif).
- Soutenir des initiatives d'habitation durable et sociale favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux écoresponsables.

INITIATIVES D'ÉCONOMIE SOCIALE

- Développer des programmes de formation et d'insertion socio-professionnelle liés aux métiers du développement durable et de l'économie circulaire.
- Planter un centre de réparation et d'apprentissage pour prolonger la durée de vie des objets et réduire la consommation.
- Développer un programme de formation en économie circulaire pour sensibiliser les jeunes et les travailleurs en réinsertion professionnelle.

INNOVATION ET RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Financer des projets de recherche appliquée sur les nouvelles pratiques en gestion des ressources et en transition écologique.
 - Soutenir des projets pilotes en matière d'écoconception et d'optimisation des ressources.

16. CONCLUSION

Le programme *S'investir pour des communautés durables* reflète la volonté de Tricentris d'être un acteur clé de la transition écologique et sociale. En investissant ses excédents dans des initiatives structurées et innovantes, il contribue à bâtir des communautés résilientes, solidaires et engagées dans une économie durable et circulaire.

Ce programme offre une opportunité unique de codévelopper des solutions adaptées aux réalités locales, tout en garantissant une gestion responsable et stratégique des investissements. Grâce à cette approche, Tricentris se positionne comme un catalyseur du changement, mettant son expertise et ses ressources pour soutenir des communautés au service d'un avenir plus durables et équitables.

17. DES QUESTIONS ?

Contactez-nous à sinvestir@tricentris.com ou au 819-975-4770.

18. ANNEXE : LISTE DES TERRITOIRES ADMISSIBLES EN 2026

- Boisbriand
- Cantley
- Chelsea
- Gatineau
- L'Ange-Gardien
- La Pêche
- Papineauville
- Pontiac
- Prévost
- Saint-Colomban
- Sainte-Sophie
- Saint-Hippolyte
- Saint-Jérôme
- Saint-Joseph-du-Lac
- Val-des-Monts